



Communauté
d'agglomération
Limoges
Métropole

AGENDA 21

Compte rendu des ateliers de travail

Aureil
Boisseuil
Bonnac-la-Côte
Condat-sur-Vienne
Eyjeaux
Feytiat
Isle
Le-Palais-sur-Vienne
Le Vigen
Limoges
Panazol
Peyrilhac
Rilhac-Rancon
Saint-Gence
Saint-Just-le-Martel
Salignac
Veyrac

SOMMAIRE

OBJECTIFS DE CES ATELIERS DE TRAVAIL	3
ESPACES FORESTIERS ET VALLEES	4
EAU.....	6
INSERTION ECONOMIQUE	8
QUALITE DES ESPACES URBAINS.....	11
AGRICULTURE PERIURBAINE	14
PATRIMOINE RURAL	17
POLLUTIONS ET NUISANCES	19
SERVICES A LA POPULATION	22
ENERGIE ET CLIMAT	24
DEPLACEMENTS.....	27
NOUVELLES PRATIQUES	30

OBJECTIFS DE CES ATELIERS DE TRAVAIL

Contexte

Depuis le second semestre 2006, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole travaille à la réalisation de son Agenda 21.

Un diagnostic¹ a été présenté lors des premières « *Rencontres de l'Agenda 21 de Limoges Métropole* » qui se sont tenues le 12 avril à Bonnac-la-Côte. Ce diagnostic a permis d'identifier « 11 chantiers de travail ». Ces chantiers ont donné lieu à des ateliers, dans 11 communes de la Communauté d'agglomération, durant le mois de juin. Ils portaient sur les thèmes suivants :

- Espaces Forestiers et Vallées
- Eaux
- Insertion par l'activité économique
- Qualité des espaces urbains
- Agriculture périurbaine
- Patrimoine rural
- Pollutions et nuisances
- Services à la population
- Energie et Climat
- Déplacements
- Nouvelles pratiques

Objectifs des ateliers

Ces ateliers visaient à :

- mettre en débat et valider les grands enjeux identifiés,
- repérer les thèmes de travail qui pourront structurer cet Agenda 21. Ils devront être précisés en fonction des enjeux du territoire, des préoccupations des élus, des « acquis » dans les politiques et les pratiques,
- engager la réflexion sur les actions concrètes qui permettront de préciser ces thèmes de travail.

Les chapitres suivants font état des principaux éléments de débats, sans exhaustivité et en mettant essentiellement en avant les pistes d'actions repérées.

La suite de la démarche

Ces différents apports vont permettre d'élaborer dans les prochaines semaines un « avant-projet d'Agenda 21 » qui sera présenté lors de nouvelles « *Rencontres de l'Agenda 21 de Limoges Métropole* » (septembre ou octobre 2007).

Cet avant-projet sera ensuite soumis à concertation. Une seconde série d'ateliers sera organisée pour approfondir les actions et déterminer les conditions de portage, de mise en œuvre, les critères de suivi/évaluation ...

¹ Ce diagnostic est consultable et téléchargeable sur le site Internet de Limoges Métropole.

ESPACES FORESTIERS ET VALLEES

Participants

Elus de l'agglomération	
BLAUCHETON Jean Louis	Adjoint au maire d'Eyjeaux
BIARDEAUD Aline	Conseillère Communautaire
Services de Limoges Métropole	
TARDIEUX Patrick	Espace Public
MARTINEAU DE LEPINAY Anne	Espaces naturels
PEREZ Sylvie	Développement Economique
Partenaires institutionnels et associatifs	
DIDOLOT François	CRPF Limousin
FERNANDES Fernanda	PEFC Limousin
PIERRE Anne Sophie	SIEPAL
IVANCIC Stéphanie	Conseil Général 87
DESCHAMPS Marie-Christine	Conseil Général 87
MAZURIER Gérard	Comité Départemental de Randonnée Pédestre
GARESTIER Joel	ONF
LACORRE Jean Luc	ONF
MAINGUY Luois-Marie	Chambre d'Agriculture
CREPEL Jean Pierre	DDAF 87
Bureau d'études	
DUBUS Thierry	Nouveaux Territoires
PACHT Laurent	BURGEAP

Eléments de débats

Remarque préliminaire : les débats ont essentiellement porté sur les espaces forestiers, sachant que nombre des champs explorés et des pistes proposées lors de la réunion pourraient être transposés aux vallées.

Connaissance et qualification des espaces forestiers

Les débats ont permis de mettre en évidence le fait que, pour pouvoir mettre en œuvre une gestion éclairée et optimisée des espaces forestiers (voir paragraphe ci-après), il serait souhaitable, en amont :

- **d'améliorer la connaissance du patrimoine forestier, du contexte foncier et des opportunités d'acquisition** (voir ci-dessous) A cet effet, un inventaire sous forme de banque de données pourrait par exemple être créé ;
- **de déterminer en amont des massifs prioritaires / stratégiques, en fonction d'un certain nombre de critères** comme par exemple la proximité des écoles, l'accessibilité, la valeur

écologique... L'Agenda 21 métropolitain pourrait permettre de définir les prémices d'une ligne stratégique en la matière.

Coordination de la gestion / protection des espaces

Les quelques pistes évoquées dans le cadre de l'atelier sont reportées ci-dessous.

1. Compte tenu du contexte métropolitain – la forêt reste très majoritairement privée – l'idée de développer l'acquisition publique de parcelles forestières paraît importante, d'autant que les coûts d'acquisition actuels ne sont pas prohibitifs. Dans cette optique, plusieurs pistes ont été mises en avant :

- **amélioration de la connaissance du patrimoine et qualification des espaces forestiers** (voir paragraphe ci-dessus) ;
- **communication avec les propriétaires**, afin notamment de les rassurer quant au devenir de leurs parcelles ;

2. Classement des espaces boisés dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), aujourd'hui très disparates selon les communes.

3. Principe d'assistance du public au privé : engagement d'une **démarche « d'accompagnement à l'ouverture » des parcelles privées** - en particulier pour les massifs inférieurs à 25 ha ne devant pas donner lieu, de ce fait, à la réalisation d'un plan de gestion - en partant du principe que la forêt est un espace multifonctionnel pour lequel il convient de trouver des points de convergence entre la propriété privée et l'intérêt général.

4. Prise de compétence intégrale de l'agglomération en matière de :

- gestion des espaces forestiers « d'intérêt communautaire » ;
- chemins de randonnée pédestre (sur la base du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) ;
- démarches de certification (label PEFC) de la forêt communautaire ;

Accessibilité, appropriation et enjeu éducatif

Un travail sur **l'accessibilité et l'appropriation** de la forêt pourrait être entrepris grâce à l'aménagement pour l'accueil des familles ou l'amélioration des dessertes et voies d'accès. L'idée serait de favoriser l'essor d'une « forêt de proximité ».

Un **enjeu éducatif** a été associé à l'enjeu forestier. Il paraît d'autant plus central qu'il n'existe pas à proprement parler de véritable « culture forestière » dans la région.

Filière bois

Mise en place d'une **filière « bois de faible valeur »** dans le territoire métropolitain, laquelle supposerait une identification préalable des débouchés, notamment en matière de cogénération bois.

EAU

Participants

Elus de l'agglomération	
BRIQUET Isabelle	Maire du Palais
MARTIN Gilles	Adjoint au maire Le Palais
LIMOUSIN Denis	Adjoint au maire Le Palais
PUHARRE Ives	Adjoint au maire Le Palais
BIARDEAUD Aline	Conseillère Communautaire
Services de Limoges Métropole	
FUENTES Serge	Pôle Environnement
TARDIEUX Patrick	Espace Public
MARTIN-CUEILLE Arlette	Développement Economique
PEREZ Sylvie	Développement Economique
Partenaires institutionnels et associatifs	
MATEJKA Guy	ENSIL
FABY Jean Antoine	Office International de l'Eau
LORIOT Stéphane	Région Limousin
GOUPY Bernard	Chambre d'Agriculture
DEMARTY Daniel	SIAEP des Allois
RICQ Joel	DDE 87
COURBE Christian	Chambre d'Agriculture
SARDAIN Denis	DGS Le Palais
Bureau d'études	
DUBUS Thierry	Nouveaux Territoires
Laurent PACTH	BURGEAP

Eléments de débats

Réduction des consommations d'eau potable

La réunion a essentiellement porté sur l'intérêt ou non de mettre en place une politique de rationalisation des consommations d'eau potable sur le territoire communautaire, sachant que l'Agenda 21 de la Ville de Limoges n'avait pas abordé cette question.

Deux points de vue ont été exprimés.

Le premier point de vue tend à considérer que des économies dans les consommations d'eau potable sont inutiles et même néfastes sur le territoire, compte tenu de son contexte particulier. En effet :

- Grâce à l'importance des volumes écoulés, l'eau traitée et distribuée en régie par les services techniques de Limoges est disponible à des conditions tarifaires avantageuses. La mutualisation

du service permet en effet d'amortir au mieux les frais fixes de fonctionnement. Sous cet angle, une réduction des consommations d'eau potable pourrait remettre partiellement en cause :

- ∞ l'accès pour tous à l'eau potable à un coût raisonnable ;
- ∞ le développement économique du territoire, sachant que la maîtrise du coût de l'eau est cruciale en la matière ;
- il ne s'agit pas là d'un enjeu local majeur, compte tenu que l'eau est extrêmement abondante en Limousin ;
- une grande partie de l'eau potable distribuée provient de la collecte et du stockage d'eaux pluviales (barrage du Mazeau). D'une certaine manière, donc, la réutilisation des eaux pluviales est déjà partiellement en vigueur, mais à « grande échelle ».

A ces arguments, un certain nombre d'interlocuteurs ont fait valoir que :

- certaines communes de l'agglomération telles Aureil et Eyjeaux ne sont pas alimentées par la Ville de Limoges et sont confrontées à des problèmes quantitatifs d'alimentation en eau potable. Ces problèmes quantitatifs pourraient de surcroît s'accroître à la faveur des phénomènes de changement climatique en cours ;
- la réduction des consommations d'eau potable est un enjeu global majeur et reconnu comme tel par la politique nationale de l'eau (cf. : nouvelle loi sur l'eau du 30 décembre 2006). Il s'agit là d'un vecteur central d'éducation et de sensibilisation au développement durable, qui ne saurait être passé sous silence ;
- la diminution de la consommation d'eau présente un caractère inéluctable.

L'Agenda 21 de Limoges Métropole pourrait être l'outil permettant de rapprocher ces deux points de vue. Un certain nombre de pistes ont été évoquées, au premier rang desquelles :

- l'extension du réseau de distribution de l'eau potable produite et distribuée en régie par la Ville de Limoges pour continuer à amortir autant les frais fixes tout en incitant les usagers à réduire leur consommation. Cette piste devrait être explorée en relation avec le schéma départemental d'alimentation en eau potable ;
- l'adoption d'un discours nuancé, adapté à la réalité de chaque portion de territoire. Dans cette optique par exemple, les habitants de Eyjeaux ou d'Aureil pourraient plus spécifiquement être incités à économiser l'eau potable.

Gestion des eaux pluviales

Dans le cadre du schéma directeur de gestion des eaux pluviales, il a été affirmé que Limoges Métropole favoriserait, dans la mesure du possible, la **promotion des techniques de gestion alternatives** (techniques hydrauliques douces) par des démarches d'accompagnement et de communication auprès de la population, des aménageurs et des communes.

INSERTION ECONOMIQUE

Participants

Elus de l'agglomération	
PEYMIRAT Michel	Maire du Vigen
ROUSSEAU Gilbert	Adjoint au maire de Feytiat
BIARDEAUD Aline	Conseillère Communautaire
Services de Limoges Métropole	
FUREIX Hervé	Développement Economique
BOGGIO Guillaume	Développement Economique
SOMEDECOSTE Marie	Service Marchés Publics
Partenaires institutionnels et associatifs	
VIGOUROUX Laure	Chambre d'Agriculture
FEIX Benoît	AD GEST 87 Papillons Blancs
LEBOCEY Jean Marie	La Boîte à Papiers
TORRENT Paul	PLIE LM
CHRISTEN Jacques	Incubateur
BINET Philippe	CAFEINE
FOURTANE Nicole	Mission Locale LM
DASSE Maurice	ANPE-DDA87
Bureau d'études	
DUBUS Thierry	Nouveaux Territoires
GLAZ Claude	Nouveaux Territoires

Éléments de débats

L'insertion des clauses sociales dans les marchés publics

Le débat s'engage sur l'origine et le contenu précis de cette clause. **Cette disposition législative récente** (article 30 du Code des Marchés Publics) permet à une collectivité publique de demander aux entreprises privées bénéficiaires d'un marché public, de réserver une partie des heures générées par ce marché à une action d'insertion. Ce volume d'heures « réservé » peut globalement varier dans une fourchette allant de 5 à 10% des heures totales de travail. Les marchés considérés peuvent être très divers. Il s'agit bien évidemment des marchés de travaux (rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU, réalisation de grands équipements publics, voiries et grandes infrastructures,...) mais également des marchés de services telles des prestations de nettoyage.

Les participants conviennent que l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics constitue un **puissant levier en faveur de l'insertion des publics fragilisés dans l'accès à l'emploi**. La Communauté d'agglomération Limoges Métropole et la Ville de Limoges ont récemment délibéré sur le principe d'insérer ce type de clauses dans certains de leurs futurs marchés publics.

Pour autant, les participants ne nient pas la complexité de mise en œuvre de ces clauses. Il est proposé à ce titre de **mener un travail d'expérimentation** en lançant un premier marché de ce type.

Il est souligné tout d'abord que sa mise en œuvre nécessite une **bonne articulation et un étroit partenariat entre le service des marchés et les services techniques de l'agglomération mais également avec l'entreprise titulaire du marché et les entreprises et associations d'insertion**. Le PLIE (en partenariat avec la Mission locale et d'autres organismes) pourrait être « l'organisme ressource » pour faire le lien entre tous ces acteurs : détection et accompagnement des publics en insertion, mise en adéquation des demandes d'heures des entreprises titulaires et des offres des chantiers et entreprises d'insertion, ...

Ce travail d'expérimentation engagé par Limoges Métropole pourrait par la suite être **diffusé vers toutes les communes** désireuses de mettre en place ce type de clauses dans leurs marchés publics.

Les participants conviennent également qu'il est absolument nécessaire de **sensibiliser les entreprises** potentiellement titulaires de marchés publics à cette clause. Les grands groupes du BTP semblent déjà bien informés. En direction des PME et artisans, le GEIQ BTP va engager une série de formation à partir du mois de septembre 2007.

Par ailleurs, il est souligné l'intérêt de faire jouer cette clause sur une palette diversifiée de marchés publics afin de toucher des personnes pour lesquelles l'offre d'insertion est aujourd'hui restreinte : il s'agit particulièrement des femmes.

En définitive, les participants conviennent qu'actionner cette clause est certainement, pour les années à venir, **le principal levier pour pérenniser et développer le travail de fond mené par les chantiers et entreprises d'insertion**.

La structuration des métiers de l'aide à la personne

Les participants conviennent que le secteur de l'aide à la personne, que se soit en direction de la petite enfance ou en direction des personnes âgées et pour tous types de travaux et services à domicile, est un gisement important d'emplois. Pour autant, ils pointent également les risques spécifiques liés à ces métiers : existence de travailleurs pauvres en raison d'horaires très partiels et atypiques, concurrence effrénée en lien avec l'existence du Chèque Emploi Service Universel (CESU), difficulté pour les publics les plus fragiles d'accéder à une formation qualifiante (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale),...

A partir de ces constats, il est proposé **d'encourager les démarches collectives** à travers, par exemple, des sociétés coopératives qui ont, entre autre mérite, de responsabiliser fortement leurs membres.

Par ailleurs, il est identifié l'intérêt d'une **étude à l'échelle de l'agglomération sur le gisement actuel et futur de ces métiers de services à la personne**. Ensuite, il pourrait être promu la **mise en place de plateformes communales de mise en relation de l'offre et de la demande** à l'instar de Proximain créé à l'initiative de la Ville de Limoges.

Enfin, il est souligné l'intérêt du **soutien aux porteurs de projets** dans ce secteur de l'aide à la personne et plus généralement pour l'ensemble des services, qu'ils s'adressent aux particuliers, aux artisans, aux collectivités publiques... Le travail de l'association Caféine apparaît en ce sens intéressant.

Dans le même ordre d'idée, la Chambre d'Agriculture pointe l'intérêt de **création de « fermes relais »** maraîchères permettant à des jeunes ayant de faibles moyens financiers de se lancer dans cette activité.

Au cours de la réunion, il est également évoqué l'intérêt de poursuivre la recherche puis les applications concernant l'utilisation de sous-produits du bois. Ainsi, il est cité les travaux de la **faculté** de Limoges pour permettre la récupération des métaux lourds des stations d'épuration à partir des écorces d'arbres ou encore l'utilisation des sciures de bois dans la lutte contre les maladies nosocomiales.

QUALITE DES ESPACES URBAINS

Participants

Elus de l'agglomération	
FOURNIAUD Bernard	Maire de Feytiat
MORIN Jean Marc	Mairie d'Isle
VIDEAU Cyril	Commune de Feytiat
BACHELARD Gabriel	Mairie du Palais
Services de Limoges Métropole	
TARDIEUX Patrick	Espace Public
JALOUNEIX Cédric	Limoges Métropole
BOGGIO Guillaume	Développement Economique
Partenaires institutionnels et associatifs	
MOREAU Sylvie	SIEPAL
IVANCIC Stéphanie	Conseil Général 87
MAGNE Georges	CAUE Haute Vienne
THOREAU LA SALLE Yann	Ville de Limoges
MATHIEU Christophe	Ville de Limoges. Urbanisme
PAIN Pascal	Ville de Limoges. Urbanisme
Bureau d'études	
DUBUS Thierry	Nouveaux Territoires
GLAZ Claude	Nouveaux Territoires

Eléments de débats

Les débats s'organisent sur trois pistes de travail complémentaires :

Un travail sur les modes d'urbanisation à promouvoir

⇒ **La planification : des avancées sensibles**

Depuis plusieurs années, l'agglomération affiche la volonté de maîtriser son développement urbain, notamment par la limitation du mitage et par un recentrage de la construction sur les bourgs et le centre Ville.

Les participants notent que ces orientations se traduisent assez nettement dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) récents ou en cours d'élaboration : rationalisation des réseaux d'assainissement, « resserrement » des zones urbanisables autour des pôles, réduction sensible des zones NB ... Sur Limoges, et pour favoriser la densification de certains secteurs (les faubourgs et les pôles de Beaune et Landouge notamment), le PLU a donné lieu à l'abandon du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) et à une augmentation des hauteurs autorisées pour les constructions dans certains espaces.

Ces initiatives sont perçues comme positives et devront être confortées dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) en cours d'élaboration.

⇒ **La diversification des « produits immobiliers » : des réflexions à approfondir**

Il est rappelé qu'en dehors de la Ville centre, 82% des logements construits sont des « individuels purs », c'est-à-dire des pavillons avec jardins.

Les participants s'accordent à dire qu'il convient de se donner les moyens de concrétiser un objectif, déjà exprimé, de diversification de l'offre. Est notamment évoqué l'intérêt d'une réflexion sur les besoins croissants de logements pour les personnes âgées et les réponses appropriées qu'il convient d'apporter dans ce domaine : opérations dans ou à proximité des pôles de services, offre diversifiée en fonction de niveaux de « dépendance ». Quelques initiatives sont évoquées.

Un positionnement volontariste de l'agglomération en matière « d'excellence » sur les questions de la qualité de l'habitat

Sur ce point, il est fait référence au pôle éco-construction à Ester. Ce pôle donne lieu à un travail avec l'Université et à des partenariats étroits avec la Région notamment dans le cadre de la promotion de la filière bois. Il doit permettre un accroissement du niveau d'expertise locale et l'accueil d'entreprises innovantes dans ces domaines.

Il est évoqué l'intérêt de le prolonger par un travail de diffusion auprès des professionnels du bâtiment, au travers de formations notamment. Le principe d'un « village-témoin » présentant au grand public les avancées et innovations dans le domaine de l'habitat est aussi évoqué.

La « qualité » des opérations de développement urbain

⇒ **Une sensibilisation progressive mais des difficultés mises en avant**

Si tous les participants s'accordent sur l'intérêt de contribuer à l'amélioration de la qualité des constructions, notamment sur des critères environnementaux, plusieurs constats sont mis en avant :

- La tendance serait plutôt à une dégradation de la qualité des constructions, alors même que les techniques disponibles sont plus performantes. La question du coût est évoquée. Le prix du foncier augmente et les accédants réduisent les investissements consacrés à la construction de leur maison.
- Beaucoup d'élus et services des communes considèrent qu'ils n'ont pas, à ce jour, les moyens techniques et juridiques pour imposer aux promoteurs un fort niveau d'exigence qualitative. Par ailleurs, l'évolution rapide des techniques dans ces domaines nécessite un niveau d'expertise dont ne disposent pas forcément les communes.
- Enfin est abordée la question jugée cruciale de la répercussion des surcoûts inhérents à cet objectif de qualité environnementale dans l'habitat. Il est évoqué sur ce point :
 - Le risque que la qualité des constructions ne devienne un privilège des ménages « aisés »
 - Le rôle que pourrait assumer les collectivités en prenant en charge une partie de ces surcoûts, au titre de l'intérêt général généré grâce à de moindres consommations énergétiques, ou à la préservation des ressources. Ce point suggère toutefois la capacité de pouvoir apprécier de manière relativement précise cet « intérêt général »

⇒ ***La diffusion d'une expertise de Limoges Métropole***

La Ville de Limoges et les services de Limoges Métropole dispose d'une ingénierie performante dans ces domaines. D'autres partenaires, dont le CAUE, dispose aussi de moyens et compétences susceptibles d'être valorisés.

Il est suggéré de travailler sur une diffusion de cette expertise vers les communes de l'agglomération, dans des formes et avec un niveau de finesse qui restent toutefois à déterminer. Cette mutualisation de la réflexion et des moyens pourrait porter sur :

- les techniques, les choix des matériaux, les alternatives énergétiques ;
- une veille réglementaire : possibilités offertes notamment par les documents d'urbanisme pour encadrer les urbanisations ;
- des échanges d'expériences et de bonnes pratiques ;
- les acteurs et les compétences existants : partenaires institutionnels, bailleurs sociaux, techniciens en collectivités, professionnels du logement et du bâtiment ;
- la diffusion d'une sensibilisation et d'une information accessible à tous, ...

Il est du reste à noter que des démarches de conseil, de l'agglomération vers les communes, se mettent déjà en place sur la question de l'eau pluviale notamment sur des techniques alternatives.

AGRICULTURE PERIURBAINE

Participants

Elus de l'agglomération	
DEBUIRE Roland	Maire de Peyrilhac
SEGUE Gérard	Adjoint au maire de Peyrilhac
CHARNEAU Jean Claude	Adjoint au maire de Peyrilhac
COMPAIN Claude	Adjoint au maire de Peyrilhac
VOISIN Guy	Adjoint au maire de Veyrac
LAPLAGNE Noëlle	Adjointe au maire de Veyrac
TRICOU Thierry	Mairie de Boisseuil
TROUVAT Jacques	Adjoint au maire de Boisseuil
Services de Limoges Métropole	
JALOUNEIX Cédric	Limoges Métropole/Pays de Limoges
BOGGIO Guillaume	Développement Economique
Partenaires institutionnels et associatifs	
BENOT Claudine	Direction Vie Scolaire Limoges
AUDOUIN Sylvie	CR Limousin. Service Agriculture
THOREAU LA SALLE Yann	Ville de Limoges
WILMART Rodolphe	SIEPAL
VIGOUROUX Laure	Chambre d'Agriculture
Bureau d'études	
DUBUS Thierry	Nouveaux Territoires
GLAZ Claude	Nouveaux Territoires

Éléments de débats

La cohabitation des activités agricoles et des « rurbains »

La sociologie des communes de la première couronne et encore davantage des communes de la seconde couronne se modifie rapidement avec leur urbanisation soutenue. Il est pointé la forte méconnaissance réciproque - agriculteurs et rurbains - en matière de mode de vie, des contraintes et attentes pour vivre et partager ce même milieu.

De nombreuses initiatives ont vu le jour afin d'améliorer cette compréhension mutuelle :

- charte de bon voisinage ;
- politique de communication, avec par exemple la réalisation de plaquettes d'information dans le cadre du prochain Contrat de Pays ;
- organisation d'une dizaine d'opérations « fermes ouvertes » par an à l'échelle de la Haute-Vienne.

Il est souligné l'intérêt de développer complémentirement des fermes pédagogiques.

Concernant la circulation des engins agricoles, il est indiqué que les agriculteurs de la 1^{ère} couronne se sont adaptés en modulant leurs horaires de circulation. Au regard des difficultés que rencontrent ponctuellement les agriculteurs pour faire circuler leurs engins en raison de certains aménagements urbains ou routiers, il est pointé l'intérêt de les associer à la réflexion préalable à toute réalisation.

La création de circuits courts de transformation et de commercialisation pour la restauration collective

Les participants conviennent que la mise en place de circuits courts de transformation et de commercialisation de produits agricoles, à destination notamment de la restauration collective, participe à des enjeux de développement durable :

- cahier des charges précis entre le producteur et la collectivité permettant de répondre à des enjeux de qualité nutritionnelle, sanitaires, gustatifs ... ;
- réduction du nombre d'intermédiaires assurant une meilleure rémunération du producteur et un prix plus attractif pour la collectivité ;
- réduction du volume des transports des marchandises ... ;

Pour autant, il est précisé que tout marché public doit respecter les règles classiques de la mise en concurrence.

Pour mettre en place ces circuits, il est proposé plusieurs pistes complémentaires de travail :

- engager un travail d'étude pour déterminer la demande potentielle à l'échelle de l'agglomération pour les différents services de restauration collective ;
- étudier avec la profession agricole (Chambre d'Agriculture, Groupement des Agriculteurs Biologiques du Limousin, groupements de producteurs,...) la meilleure façon de structurer l'offre pour certains produits. Les débats mettent en évidence que d'un produit à l'autre, les zones de chalandise et les cahiers des charges peuvent être très différents. A titre d'exemple, il apparaît que la filière viande bovine locale est bien structurée et pourrait facilement approvisionner les cantines locales. Pour l'approvisionnement en légumes, il est mis en évidence la nécessité d'étendre la zone de chalandise au regard de la faiblesse de l'offre.
- organiser l'approvisionnement logistique. A titre d'exemple, il est souligné que la seule Ville de Limoges possède 18 lieux différents de fabrication pour 4 700 repas au total.

Par ailleurs, les participants conviennent que des clauses sociales mais également environnementales pourraient être développées dans les marchés de restauration publique. Ainsi, il est cité l'intérêt évident de ne pas proposer durant l'hiver des menus intégrant des fruits en provenance de l'hémisphère Sud.

Enfin, il est souligné que différentes formes de circuits courts de distribution en direction des particuliers connaissent un vif succès : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), existence de deux magasins de vente directe sur l'agglomération,... La demande étant aujourd'hui largement supérieure à l'offre, il est pointé l'intérêt de développer ce type de circuits, qui de plus, pourraient participer à des enjeux plus généraux d'insertion et de création d'emplois.

La préservation du bocage et des paysages ruraux

L'activité agricole a pris une part prépondérante dans la structuration du territoire et de ses paysages. Elle doit continuer à jouer ce rôle de « façonneur ». A ce titre, il est regretté la disparition des Contrats d'Agriculture Durable. Des actions d'aménagement des abords de fermes et

d'insertion des bâtiments agricoles sont néanmoins toujours financées par le Contrat régional avec l'appui du CAUE en matière de diagnostic.

Il est proposé comme piste de travail :

- d'établir un inventaire précis des paysages de l'agglomération dans le cadre d'un travail avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels ;
- de sensibiliser les agriculteurs de l'agglomération aux caractéristiques paysagères de leur territoire ;
- d'engager une politique de transformation en habitat de certains bâtiments agricoles traditionnels aujourd'hui délaissés dans le cœur des hameaux (étables, granges,...).

Enfin, il est indiqué que la Chambre d'Agriculture et le SIEPAL souhaitent réaliser un Système d'Informations Géographiques (SIG) des exploitations à l'échelle du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : localisation des exploitations, caractéristiques, spécialisations, viabilité,...

PATRIMOINE RURAL

Participants

Elus de l'agglomération	
DEVAUD Alain	Maire de Solignac
DARCQ Chantal	Adjointe au maire de St Just le Martel
Services de Limoges Métropole	
BOGGIO Guillaume	Développement Economique
Partenaires institutionnels et associatifs	
MAGNE George	CAUE
DAGUET Sandrine	CR Limousin. Développement Culturel
OYARSABAL Claude	Office Tourisme Solignac
GOUDSAUD Pierre	CAPEB
DUSSOT Dominique	DRAC Limousin
THOREAU LA SALLE Yann	Ville de Limoges
DUTRAY Claire	Service Départemental Architecture et Patrimoine
RAIMBAULT M Laurence	Association Renaissance Solignac et MPF
GILQUIN Noëlle	Association Renaissance Solignac
Bureau d'études	
GLAZ Claude	Nouveaux Territoires
PACHT Laurent	BURGEAP

Éléments de débats

En introduction, les participants soulignent que la notion de « patrimoine rural » doit être prise dans une acception large. Il s'agit bien évidemment de l'habitat traditionnel, du patrimoine bâti agricole et industriel mais également du patrimoine public tels les places de villages, fontaines, cimetières, ruelles, ... Par ailleurs, il apparaît indispensable que la valorisation de ce patrimoine s'apprehende en veillant à leur inscription dans le paysage et les formes urbaines traditionnelles.

Enfin, il est souligné que la valorisation doit poursuivre l'objectif général de rendre ce patrimoine vivant, donc utile, et non de le mettre « sous cloche ».

L'inventaire du patrimoine rural

Il est souligné que Limoges Métropole a recruté un agent qui doit effectuer le recensement complet du patrimoine rural sur les communes de l'agglomération. Ce travail devrait durer trois ans. Il apparaît indispensable d'y associer les mairies et les associations locales de sauvegarde et de valorisation qui connaissent souvent très bien le patrimoine présent dans leur commune. Outre son descriptif, il est précisé que cet inventaire doit intégrer pour chaque élément identifié son état général de préservation, son inscription dans son site naturel ou urbain, ...

La restauration du patrimoine rural

Les participants estiment nécessaire de **se donner des règles de priorité pour déterminer le patrimoine à sauvegarder et à valoriser**. Il est cité quelques critères qui pourraient être mis en avant : des logiques territoriales (logique de vallée par exemple), l'urgence de la réhabilitation, le patrimoine « utile et vivant »,...

En matière de **conseil à la restauration**, les communes connaissent et peuvent solliciter assez facilement des spécialistes (CAUE, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine,...). En revanche, il est indiqué que les particuliers connaissent mal ces services et que, plus généralement, ils sont relativement dépourvus en matière d'informations et de conseils : quels spécialistes solliciter pour le conseil, quels artisans spécialisés pour rénover, quels appuis financiers ? Il est proposé que les secrétaires de mairies disposent d'un niveau homogène d'information sur ces questions pour pouvoir renseigner et orienter au mieux les habitants. Au-delà du conseil individuel, des opérations de sensibilisation des particuliers à la « bonne » restauration de leur patrimoine pourraient être réalisées à partir de chantiers exemplaires.

La formation des artisans aux techniques de restauration traditionnelle apparaît également nécessaire. Il est souligné que l'association « Maison paysanne de France » et qu'un Eco-centre situé dans le Périgord travaillent déjà à cette sensibilisation. Par ailleurs, les participants mettent en avant la nécessité que le projet de création d'un centre de ressources dans la Creuse, depuis longtemps évoqué, puisse maintenant aboutir. Enfin, l'AFPA, en lien avec la CAPEB, va engager un programme de formations de jeunes à la restauration mais également pour les formateurs. Pour promouvoir les métiers de la restauration, des opérations spécifiques pourraient également être relancées pendant les journées du patrimoine. Enfin, des chantiers d'insertion pourraient se spécialiser sur cette thématique de l'entretien et la restauration du patrimoine rural.

La question du financement est un critère primordial dans la décision de restauration. Il est précisé que le contrat de Plan Etat-Région peut attribuer des financements si le particulier a préalablement sollicité un conseil auprès du CAUE ou du SDAP. La Région précise qu'elle est en réflexion pour faire évoluer son règlement d'intervention en matière de soutien au petit patrimoine.

La promotion du patrimoine

La promotion de ce patrimoine doit être complètement intégrée au développement touristique du territoire. Les politiques de promotion engagées par les offices de tourisme doivent intégrer davantage ce patrimoine. Ainsi, certains sentiers de randonnées pourraient être thématiques. Par ailleurs, toutes les manifestations de découverte de ce patrimoine méritent d'être promues et encouragées.

La création d'un réseau local d'échanges des acteurs du patrimoine

Les participants soulignent le nombre important d'associations, structures ou services de l'Etat et des collectivités territoriales oeuvrant à différents niveaux pour la rénovation du patrimoine. Il est proposé de créer un réseau local d'échanges d'informations et d'expériences entre tous ces acteurs mais également à destination des habitants : création d'un répertoire exhaustif des associations de sauvegarde et promotion, des structures et entreprises de conseils, des artisans spécialisés, des aides financières possibles, ... Ce réseau pourrait se formaliser à travers un forum d'échanges sur Internet.

POLLUTIONS ET NUISANCES

Participants

Elus de l'agglomération	
MANDET Mauricette	Ajointe au Maire de Saint Just le Martel
BIARDEAUD Aline	Conseillère Communautaire
Services de Limoges Métropole	
GENEST Christiane	Service Propreté
CHUETTE Christophe	Environnement
PEREZ Sylvie	Développement Economique
Partenaires institutionnels et associatifs	
GENOUDET Dominique	DDE 87
DUPERREY Laurence	Gendarmerie 87
MATEJKA Guy	ENSIL
FEUILLADE Rémi	LIMAIR
Bureau d'études	
GLAZ Claude	Nouveaux Territoires
PACHT Laurent	BURGEAP

Eléments de débats

Nuisances sonores

En matière de bruit, la réglementation européenne s'appliquant aux agglomérations de plus de 100 000 habitants à l'horizon de 2012 a été scrupuleusement suivie d'effets. Ainsi, une nouvelle cartographie des bruits a été réalisée sur le territoire communautaire. Cette étude, réalisée en partenariat avec la DDE, a fait apparaître notamment « **trois points noirs sonores** » **le long de l'autoroute A 20**, donnant lieu à des situations de souffrance personnelle et sociale.

Dans la plupart des secteurs concernés par les nuisances aéroportuaires - qui tendent à augmenter et qui augmenteront certainement dans le futur - il n'existe pas à ce jour de restrictions à l'urbanisation. Toutefois, les servitudes existantes aujourd'hui sont largement suffisantes pour se prémunir contre les implantations inopportunes d'habitations et le plan d'exposition au bruit (PEB) a été révisé.

Une enquête a été réalisée auprès des habitants résidant à proximité de l'aéroport. Sur la base d'une approche purement réglementaire, il apparaît que **l'activité de l'aéroport ne semble pas poser de problèmes**, comme l'atteste du reste le fait qu'aucune plainte n'a jamais été déposée à ce sujet même s'il convient en l'occurrence de bien distinguer les nuisances véritablement « ressenties » de celles qui sont simplement « exprimées ».

En revanche les **exercices de voltige réalisés par des particuliers et par l'aviation civile dans le cadre de l'école de pilotage donnent lieu au dépôt d'un certain nombre de plaintes**, d'autant que ceux-ci ne font l'objet d'aucune information préalable.

Pistes proposées

- information préalable de la population ;
- guide relatif aux nuisances de voisinage à l'adresse des citoyens de l'agglomération ;
- sensibilisation à la question du bruit dans les écoles (Ville de Limoges) ;
- actions contre le bruit des deux roues motorisées.

Pollution atmosphérique

La surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération se fait actuellement selon les règles de l'art, en s'appuyant sur un réseau de trois stations de mesures implantées à Limoges et au Palais-sur-Vienne.

Ce suivi sera prochainement affiné (ex : une station « trafic » sera implantée à moins de 5 m de l'axe d'une chaussée dont la localisation reste à déterminer).

Un autre axe d'amélioration à venir pourrait concerner la **qualité de l'air intérieur**, ce qui impliquerait un travail en amont de la part de la collectivité, que ce soit :

- dans les choix de localisation d'infrastructures et de bâtiments ;
- dans les marchés publics établis en vue de la construction de bâtiments publics : choix des peintures, des moquettes, avec l'insertion de clauses ad hoc ;
- en sensibilisant davantage les citoyens à cette question.

En appui de la mise en place d'une véritable politique en la matière, une campagne de mesures de l'air intérieur des établissements recevant un public sensible comme les crèches pourrait être réalisée. Cette campagne supposerait un inventaire préalable des populations à risque.

Déchets

Les pistes évoquées sont retranscrites ci-dessous :

- sensibilisation renforcée au tri des « **D3E** » (déchets d'équipements électriques et électroniques) en déchetterie ;
- lutte contre les **dépôts sauvages**, qui continuent à être observés sur le territoire de l'agglomération ;
- développement de **filières de valorisation nouvelles** :
 - ∞ déchets de construction en s'appuyant sur la « charte départementale de gestion des déchets de chantier, du bâtiment et des travaux publics » existante. Actuellement une étude de faisabilité est en cours pour la mise en place d'une plateforme de valorisation des déchets sous la forme de granulats issus des activités de construction ;
 - ∞ valorisation des déchets de polystyrène ;
 - ∞ palettes de bois. Des expériences ont déjà été effectuées avec succès en partenariat avec des entreprises d'insertion ;
 - ∞ boues de station d'épuration et des mâchefers.
- résorption des problèmes liés à **l'intégration visuelle des bennes de déchets** : idée de l'enterrement des points d'apport, notamment à proximité de sites remarquables.

- la mise en place d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères plus équitable (en remplacement de la taxe d'enlèvement actuel) pourrait constituer un objectif à terme.

SERVICES A LA POPULATION

Participants

Elus de l'agglomération	
MERIGAUD Roger	Maire de St Gence
FLOC'H Jean-Pierre	Adjoint au maire de St Gence
BIARDEAUD Aline	Conseillère Communautaire
Services de Limoges Métropole	
BERTIN Bernard	LM services à la population
PEREZ Sylvie	Développement Economique
Partenaires institutionnels et associatifs	
BELMONTE Laurence	CAF
MANDEVILLE Christelle	CLIC Ville de Limoges
SANCHEZ Alexandrine	CG 87 CDES
DANIEL Anne Marie	CG 87. Service Jeunesse
FONTARENSKY Nicolas	Ville de Limoges. Direction de l'enfance
DELALET Evelyne	Responsable population St Just
Bureau d'études	
GLAZ Claude	Nouveaux Territoires
PACHT Laurent	BURGEAP

Eléments de débats

L'offre en direction de la petite enfance

Il est signalé la réalisation d'une étude sur la garde de la petite enfance par Limoges Métropole en 2006. L'offre collective, assurée par les communes ou dans le cadre de syndicats, s'est développée ces dernières années. A l'échelle de l'agglomération, le taux d'offre collective (nombre de places rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans sur le territoire de l'agglomération) est aujourd'hui supérieur à la moyenne nationale et départementale.

Il est mis en exergue la demande croissante des parents pour les systèmes de garde collective. Les participants conviennent que les réponses doivent être diverses et souples : offres collectives et d'assistants maternels, gardes en horaires atypiques, offres à proximité des lieux des résidences et d'activités, promotion de nouveaux systèmes de garde. Sur ce dernier point, il est indiqué qu'un décret de février 2007 permet désormais la garde dans le cadre de microstructures privées de 9 enfants maximum. Leur développement en rez-de-chaussée d'immeubles dans différents quartiers de Limoges semble intéressant à encourager.

L'offre périscolaire et extrascolaire

Des besoins importants semblent s'exprimer dans certaines communes de seconde couronne en faveur des adolescents. Au-delà des équipements, il est souligné le rôle essentiel du projet pédagogique et d'animation pour ce public. A ce titre, l'expertise acquise par la Ville de Limoges

pourrait être diffusée vers les autres communes dans le cadre d'un réseau d'échanges. Le Conseil Général a également créé un centre de ressources des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) à l'échelle de la Haute-Vienne.

La santé publique pour l'enfance - jeunesse

Il est signalé la production importante de déchets dans les crèches. Sur la base de ce constat, il est exprimé l'intérêt d'étudier la mise à disposition de couches pour partie jetable et pour partie réutilisable. Par ailleurs, des couches « biologiques » sont aujourd'hui disponibles sur le marché.

Plus généralement, il est également évoqué l'enjeu de renforcer la sensibilisation de l'ensemble des parents et acteurs de l'enfance – jeunesse aux enjeux de santé publique. Plusieurs pistes sont évoquées :

- qualité de l'air intérieur des bâtiments : campagne de mesure dans les structures de garde et d'animation pour l'enfance ; campagne d'information en direction des assistants maternels dans le cadre des Réseaux d'Assistants Maternels (RAM), conseil sur le choix de matériaux... ;
- promotion et encouragement au développement des aliments biologiques dans la restauration collective ;
- politique de prévention des conduites addictives (alcool, drogues diverses chez les adolescents...).

Les personnes âgées et/ou handicapées

Des expérimentations sont à l'étude à Limoges pour développer des « appartements regroupés » dans certains quartiers. Il est signalé que le Conseil Général va prochainement sortir son schéma gérontologique qui va fixer les lignes d'intervention du Département pour les années à venir. Plusieurs pistes de travail semblent intéressantes : développement des familles d'accueil, encouragement des initiatives favorisant l'intergénérationnel, parrainage de projets...

Les participants estiment qu'il faut poursuivre les efforts de professionnalisation des métiers de l'aide à domicile notamment pour tous les services prestataires.

Pour les publics souffrant d'un handicap, il est pointé l'enjeu de favoriser leur accès à l'ensemble des activités présentes sur l'agglomération. A titre d'exemple, Limoges travaille à l'accueil des publics sourds et malentendants (« web sourds ») et il est cité l'intérêt d'aménager des espaces spécifiques dans les jardins familiaux (jardins sur plateaux).

Enfin, pour tous les publics, l'amélioration de l'accessibilité aux services passera notamment par le renforcement de l'utilisation d'Internet (administration électronique, visioguichets,...), l'adaptation de la politique de transports collectifs (services avec des horaires et circuits atypiques lors de manifestations culturelles par exemple, aménagement des bus,...). Par ailleurs, il est pointé l'intérêt de travailler au développement de l'itinérance culturelle à partir de Limoges. Les spectacles de théâtre de rue initiés par la Ville de Limoges pourraient notamment se prêter à ce type d'initiatives.

ENERGIE ET CLIMAT

Participants

Elus de l'agglomération	
BIARDEAUD Aline	Conseillère Communautaire
Services de Limoges Métropole	
PEREZ Sylvie	Développement Economique
Partenaires institutionnels et associatifs	
DE GALBERT Olivier	DIREN
ROUX Marie Colette	Architecte
LAYLAVOIX Virginie	GDF
FERULLA Valérie	DIREN
LE ROUX Sylvain	Geolab. Université de Limoges
LE SAUX Freddy	ALDER
DEBAYLE Michèle	ADEME
REQUIER Sylvie	Nouveau Logis
BONIFACE Valérie	Nouveau Logis
BONNAURE Philippe	ODHAC
BRESSON Christian	EDF
HAMELIN Pascal	Ville de Limoges
Bureau d'études	
GLAZ Claude	Nouveaux Territoires
PACHT Laurent	BURGEAP

Eléments de débats

La question de l'énergie et du changement climatique étant extrêmement vaste et transversale, l'atelier a donné lieu à un premier débat dense et ouvert.

Considérations générales

La **problématique de l'énergie et du changement climatique est centrale** en Limousin – les émissions moyennes y sont supérieures à la moyenne nationale, en raison en particulier du nombre conséquent de bovins présents sur le territoire - comme dans les autres régions.

A cet égard, il apparaît conjointement souhaitable de:

- **repenser structurellement notre façon de concevoir le développement territorial** notamment dans les modes d'urbanisation, dans l'aménagement du territoire, ou dans les politiques de déplacement. En la matière, l'agglomération dispose de différents outils dont le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan de Déplacements Urbains pour faire valoir son point de vue ;
- **de mener des actions moins lourdes et plus « visibles »**, susceptibles d'ouvrir la voie aussi vite que possible à une sensibilisation en profondeur des citoyens et d'engendrer une certaine émulation à l'échelle du territoire.

Sensibilisation des professionnels et des citoyens : création d'outils de référence

La sensibilisation des citoyens et des professionnels paraît aujourd'hui d'autant plus fondamentale que les actions déjà entreprises en Limousin (ex : Plan ADEME « Energie – 20% ») n'ont pas connu le succès escompté.

L'idée serait d'expliquer et de **sensibiliser en amont à ces problématiques**, avant le diagnostic de performance énergétique et le dépôt du permis de construire au moyen par exemple :

- de diffusion de « pochettes techniques » à destination des particuliers ;
- de sessions de sensibilisation « énergie » de l'ensemble des acteurs de la construction - architectes, maîtres d'œuvre, promoteurs,...- en liaison avec la CAPEB², ALDER ou encore l'ADEME.

En complément de cette démarche, un ou **des outils de référence (ex : guide, charte,...)** pourraient être créés afin de **mettre en avant la « doctrine » de l'agglomération** en la matière. Même si ces outils ne seraient pas juridiquement contraignants, ils n'en constitueraient pas moins un levier susceptible d'inciter les acteurs de la construction - du promoteur au particulier - à l'adoption de bonnes pratiques.

Problématique du financement des travaux

Il n'est pas rare que **l'étape du financement des travaux constitue un facteur limitant** de l'accès pour le particulier à des constructions de qualité sur le plan écologique.

Pour surmonter cet écueil, plusieurs pistes ont été suggérées :

- mise en place d'un système de financement à coût zéro pour tout ce qui a trait au domaine de l'énergie, selon des modalités qui restent à définir ;
- création d'un « chèque énergie » visant le dé plafonnement du taux d'endettement en appui de démarches « vertes » ;
- financement par la collectivité du diagnostic énergétique à l'image de ce qui se fait dans le domaine de l'assainissement non collectif (SPANC).

Rénovation écologique du parc d'habitations existant

Les participants ont insisté sur la nécessité de **travailler sur l'existant en procédant à l'isolation des bâtiments**.

En la matière, il paraît important de ne pas se disperser : la rénovation « écologique » des bâtiments existants doit être réalisée sur des bâtiments adaptés : elle doit donc être abordable sur le plan financier et constituer un levier permettant d'assurer des gains conséquents sur le plan énergétique.

Une agglomération « relais » au sein d'un réseau « Energie » local

Les pistes suggérées ci-avant laissent supposer que l'agglomération prendra au fur et à mesure plus de poids dans le domaine de l'énergie et de la construction « verte ». **L'agglomération pourrait**

² Confédération des artisans et des acteurs de la construction

être le relais entre les professionnels et les citoyens d'une part, et les acteurs professionnels de l'énergie d'autre part (ADEME, ALDER, conseillers du Réseau Energie en Limousin,...).

A cet effet, le personnel technique des 17 communes de l'agglomération recevra une formation ad hoc.

Cette montée en puissance de l'agglomération dans le domaine énergétique (elle ne gère aujourd'hui dans ce domaine que l'éclairage public) pourrait aboutir à terme au transfert intégral de la compétence « énergie » des communes vers Limoges Métropole.

DEPLACEMENTS

Participants

Elus de l'agglomération	
DEMARTY Daniel	Maire de Aureil
CHASSAIN Gaston	Mairie de Feytiat
BIARDEAUD Aline	Conseillère Communautaire
Services de Limoges Métropole	
DUPONT Olivier	Transports
TARDIEUX Patrick	Espace Public
BOGGIO Guillaume	Développement Economique
Partenaires institutionnels et associatifs	
BOS Olivier	CG 87
CORDONNIER Stéphane	RDTHV
BOUCHU Sylvain	STCL
DEBAYLE Michèle	ADEME
JARRY Laurent	Chlorophylle
COURTY Jean Michel	APAJH 87
Bureau d'études	
DUBUS Thierry	Nouveaux Territoires
PACHT Laurent	BURGEAP

Eléments de débats

Les déplacements doux et en particulier la pratique du vélo

Un « plan-vélo » se met progressivement en place à l'échelle de la Ville de Limoges. Le principe est de travailler prioritairement sur la continuité et la sécurisation des itinéraires.

Une première étape de travail se déroule sur la période 2005-2007, avec l'aménagement d'une trentaine de kilomètres. Une plaquette de communication fait état de ce plan. Une autre phase est programmée sur la période 2008-2010. La réflexion pourrait alors s'ouvrir à d'autres communes de la première couronne.

Si ce plan vélo se met progressivement en œuvre, il n'est pas à l'ordre du jour de développer une politique volontariste de promotion du vélo dans la Ville au travers, par exemple, de la mise à disposition de vélos ou d'initiatives de communication de grande ampleur.

En ce qui concerne la dimension vélo-tourisme, à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, des partenariats sont engagés avec le Conseil Général et le Conseil Régional.

Le partage de la voirie

Au-delà de l'aménagement des itinéraires vélo, le débat se porte ensuite sur la question plus large du partage de la voirie. Deux points sont abordés :

- Le principe de création de sites propres pour les transports en commun. Ce point reste en débat localement. Il est évoqué l'intérêt de proposer la réalisation d'un itinéraire expérimental sur un axe qui reste à définir.
- L'opportunité de travailler sur les cheminements menant aux arrêts de bus. Ceux-ci sont parfois difficiles, peu agréables voire insécurisés pour des arrêts en bordure de voies départementales par exemple. Des aménagements visant à les qualifier pourraient être étudiés et généralisés notamment dans les lotissements desservis.

Les parcs relais

Il est rappelé qu'un programme de parking-relais est en cours de réalisation. Ces parcs de stationnement permettent aux automobilistes venant de la périphérie de laisser leur véhicule aux portes de la Ville et de poursuivre leur déplacement en transports en commun. Deux parcs, celui des Arcades et de Romanet, ont été achevés fin 2006. Deux autres, La Cornue et Briand, le seront fin 2007. D'autres, environ une dizaine, sont prévus à plus long terme.

Les participants se rejoignent sur la pertinence de cette politique et sur son caractère approprié au contexte local. Il semble en effet difficile de développer une importante offre de transports en commun vers une seconde couronne peu dense. Quelques pistes d'amélioration sont néanmoins proposées :

- Accroître l'attractivité de ces parcs relais :
 - En visant à contraindre davantage l'usage de la voiture après ces parcs relais et/ou en rendant l'usage des transports en commun plus performant : vitesse commerciale, politique de stationnement ;
 - en assurant une fréquence performante des bus sur ces parcs relais : 10 minutes maximum en période de pointe ;
 - en travaillant sur la mise en place d'un système d'information qui permettrait aux usagers de connaître le temps d'attente à l'approche du parc relais (en temps réel).
- Réfléchir à l'installation de parcs-relais plus lointains, sur les communes de première couronne. Quelques remarques sont exprimées sur ce point :
 - cette perspective exige une bonne fréquence des autobus et donc une densité minimale de proximité ;
 - il faut que le trajet en autobus soit plus rapide que le trajet en voiture après le parking. Ce qui pose la question de la mise en place de sites propres ;
 - dans ce cadre, il est proposé de réfléchir à l'aménagement d'un site expérimental sur Feytiat ou sur Panazol.

L'offre de transports en commun en deuxième couronne

Un point est fait sur « Télabus », service de transports à la demande en seconde couronne. Ce service fonctionne depuis septembre 2006. Il accueille 450 abonnés, pour une moyenne de 120 réservations par mois. La clientèle principale semble être les jeunes et les personnes âgées. Un bilan par commune va être fait en juillet.

La promotion de « plans de déplacements »

L'Agenda 21 de la Ville de Limoges évoque la perspective de réalisation d'un Plan de déplacement à l'échelle de l'instance municipale. Cette réflexion pourrait s'ouvrir à l'agglomération, voire à une approche impliquant d'autres partenaires. Le centre PASTEL est notamment évoqué.

Plusieurs participants évoquent aussi l'intérêt qu'il y aurait à développer ce type d'initiatives à destination de multiples « cibles », dont par exemple les écoliers en référence à des initiatives de type « pédibus ».

La prise en compte du handicap

Les participants évoquent des améliorations significatives sur cette question. Des progrès semblent possibles et souhaitables pour la prise en compte des handicaps visuels et auditifs.

NOUVELLES PRATIQUES

Participants

Elus de l'agglomération	
DURET Jean Paul	Mairie de Panazol
GARDELLE Fabrice	Mairie de Boisseuil
CHAZAT Guy	Mairie d'Isle
JUDE Jean Marie	Mairie d'Isle
Services de Limoges Métropole	
MAZEAU Jean Luc	Propreté
BOGGIO Guillaume	Développement Economique
Partenaires institutionnels et associatifs	
MERVEILLE Laetitia	Nouveau Logis
REQUIER Sylvie	Nouveau Logis
PIOT Danielle	Artisans du monde
BAILLON Véronique	GABLIM
BRESSON Christian	EDF
DUPUY Nathalie	DEP Limoges
VANDEBROUCK Bernadette	DGS St Just le Martel
LAYLA VOIX Virginie	GDF
BONNAURE Philippe	ODHAC
THOREAU LA SALLE Yann	Ville de Limoges
HAMELIN Pascal	Ville de Limoges
	UFC Que Choisir/ALDER
Bureau d'études	
DUBUS Thierry	Nouveaux Territoires
PACHT Laurent	BURGEAP

Eléments de débats

Cet atelier présente un caractère transversal. Les débats abordent les multiples thèmes sur lesquels il apparaît que les collectivités peuvent développer des « bonnes pratiques ».

En la matière, l'Agenda 21 de Limoges Métropole pourrait contribuer à accélérer le mouvement sur l'ensemble du territoire et accompagner les réflexions émergentes.

Les pistes suivantes, non exhaustives, sont évoquées :

La qualité dans les constructions publiques

Plusieurs acquis sont mis en avant dans ce domaine :

- la réalisation récente de bilans énergétiques sur des bâtiments publics et l'émergence d'énergies renouvelables pour certains nouveaux projets ;
- l'effort entrepris pour la rénovation « écologique » d'une partie du parc social ;

- des démarches entreprises en vue de rationaliser l'éclairage public : éclairages basse tension, dispositifs d'extinction automatique des lumières...

Comme cela a été évoqué lors de l'atelier sur la qualité des extensions urbaines, les participants évoquent toutefois deux écueils :

- un déficit d'expertise dans ces domaines pour les plus petites communes ;
- une difficulté à prendre en charge ou à répercuter (dans le cas des logements sociaux notamment) les surcoûts inhérents à cet objectif de qualité environnementale dans la construction publique.

Au titre des propositions, il est suggéré **d'organiser et de promouvoir la mutualisation des ressources et des compétences dans ces domaines** : veille, accompagnement méthodologique, technique ou juridique, échanges de bonnes pratiques ...

En lien avec ce thème, est aussi évoqué la gestion du parc automobile des collectivités : acquis de l'agglomération (trolleybus et bus roulant au GNV) et de la Ville de Limoges dans ce domaine.

Les « bonnes » pratiques en matière d'entretien des espaces publics.

La Ville de Limoges a largement investi ce domaine : démarche de réduction des produits phytosanitaires avec une réduction de 70% en 10 ans pour les espaces verts et de 50% pour la voirie, avancées sur la gestion de l'eau, sur le choix des essences ... D'autres communes attestent aussi de cette préoccupation.

Deux pistes de travail apparaissent :

- Un enjeu de communication et de sensibilisation auprès de la population sur ces questions ; à la fois pour expliquer les choix des collectivités et pour inciter et accompagner des bonnes pratiques individuelles. L'intérêt d'un travail sur la perception de la « mauvaise herbe » est par exemple évoqué.
- Comme pour le point précédent, l'enjeu d'une mutualisation des ressources et des compétences. Il est notamment évoqué l'opportunité qu'il y aurait de constituer un réseau de personnes ressources.

Les achats éco-responsables

Certains acquis dans ce domaine sont évoqués, comme la politique de consommation éthique et équitable mise en place par la Ville de Limoges depuis plusieurs années.

Il est proposé de poursuivre et de mieux sensibiliser à l'échelle de l'agglomération sur cette préoccupation :

- par une diffusion des savoir-faire et des ressources de Limoges en matière de consommation durable et d'achats éthiques en direction des communes et de la population. Le réseau « grand Ouest » auquel la Ville de Limoges adhère et auquel Limoges Métropole devrait adhérer prochainement, est évoqué comme une ressource importante ;
- en travaillant à destination de la population sur certaines bonnes pratiques de consommations. La question de la « saisonnalité » des fruits et légumes est évoquée à titre d'exemple ;
- en incitant l'ensemble des communes à utiliser des produits « neutres » sur le plan environnemental.

L'agriculture biologique et l'organisation d'une plateforme pour être en mesure d'alimenter les cantines scolaires en produits locaux

Les enjeux généraux de l'agriculture biologique sont évoqués : intérêts environnementaux, intérêts en matière de création d'emplois ... Plus spécifiquement, il est fait référence à deux pistes de travail :

- le développement d'une ceinture de maraîchage en périphérie d'agglomération (en réponse à une demande sociale forte) ;
- l'engagement d'un travail pour rendre possible l'approvisionnement des cantines scolaires de l'agglomération en produits locaux et en produits biologiques. Le principe d'une « plateforme » pourrait notamment lever certaines contraintes d'approvisionnement : gestion des quantités et de la distribution vers les unités de production des repas.

Déchets

La question de la gestion des déchets est rapidement évoquée. Là encore, des acquis importants sont constatés au niveau du tri ou de l'approche exemplaire en matière de gestion environnementale des équipements (iso 14001 pour l'usine de recyclage notamment) mais aussi en matière de sensibilisation et de communication auprès de la population.

